

ArcelorMittal : les règles de concurrence de l'UE vont de nouveau à l'encontre des intérêts d'une industrie européenne stratégique

(Date : 17 April 2018)

Vendredi dernier, ArcelorMittal a annoncé son intention de céder 5 grands sites de production ainsi que des lignes de production en Europe. Cette réaction d'ArcelorMittal à l'enquête anti-trust de la Commission européenne sur le projet d'acquisition de Ilva est inacceptable ! IndustriAll Europe dénonce une autre décision erronée prise selon des règles de concurrence obsolètes de l'UE qui ne feront qu'entraîner le démantèlement de réseaux de production intégrés et qui de ce fait menacent directement la durabilité de notre politique industrielle européenne.

Après l'annonce en juin 2017 de l'accord conclu entre ArcelorMittal et le gouvernement italien concernant l'acquisition de Ilva, la Commission européenne a ouvert une enquête dans le cadre de la procédure de contrôle des concentrations. Dès le début de la phase II de son enquête en novembre 2017, la Commission européenne a rendu public ses inquiétudes quant à l'impact que le projet d'acquisition pourrait avoir sur la concurrence sur le marché de l'acier plat au carbone, notamment en Europe du Sud (voir [communiqué de presse de la Commission européenne](#)). Face à ces inquiétudes, [ArcelorMittal a annoncé vendredi dernier](#) avoir soumis à la Commission un 'package de désinvestissement' consistant en la cession de cinq sites de production européens en Italie (ArcelorMittal Piombino), Roumanie (ArcelorMittal Galati), Macédoine (ArcelorMittal Skopje), République tchèque (ArcelorMittal Ostrava) et au Luxembourg (ArcelorMittal Dudelange) ainsi que de lignes de production en Belgique (Liège).

Alors que le secteur sidérurgique traverse une période de turbulences sans précédent face à une concurrence mondiale féroce et dérégulée marquée par des pratiques commerciales déloyales de la part de la Chine et d'autres pays tiers et l'annonce d'obstacles commerciaux avec les Etats-Unis, le projet de démantèlement des réseaux de production intégrés est incompréhensible. Ouvrir à la vente des outils industriels stratégiques de l'Europe à des concurrents mondiaux menace l'indépendance européenne dans la production d'acier. Malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'industriAll Europe alerte sur les conséquences sociales et industrielles désastreuses qu'une décision irréflichte prise selon les règles de concurrence actuelles de l'UE a sur une entreprise européenne. Pour ne citer qu'un seul autre cas dans le secteur de l'acier, Terni a connu une dégradation de ses activités en raison d'une décision des autorités européennes de la concurrence.

« Il est grand temps de reconsidérer les règles de concurrence européennes dépassées qui ont été conçues pour d'autres conditions du marché et qui ne sont plus adaptées aux conditions des marchés mondiaux. Les conditions de concurrence ne sont pas égales pour les entreprises européennes lorsque la concurrence intérieure est exacerbée par des règles obsolètes et que la mondialisation reste largement déréglementée », a déclaré Luc Triangle, Secrétaire général d'industriAll Europe. « Monsieur Juncker a déclaré que l'Europe se doit de toujours défendre ses intérêts stratégiques. Mais

International Trade Union House (ITUH) - Boulevard du Roi Albert II 5 (bte 10) - B-1210 Brussels
Tel: +32 (0)2/226 00 50 info@industrialall-europe.eu www.industrialall-europe.eu

Press Officer: Erica Lee - erica.lee@industrialall-europe.eu - Tel: +32 (0)2 226 00 61

Communiqué de Presse

comment faire lorsque nos réglementations intérieures ne sont plus appropriées puisqu'elles affaiblissent nos industries et ouvrent la porte aux investisseurs étrangers pour qu'ils acquièrent les atouts industriels les plus stratégiques de l'Europe ? La politique de l'UE ne doit pas détruire notre industrie mais la protéger et la renforcer ! La volonté de la Commission de 'maîtriser la mondialisation', avec par exemple des mécanismes de sélection des investissements, est un pas dans la bonne direction, mais qui s'avérerait contreproductif si les règles de l'UE en matière de concurrence restent en l'état. » a-t-il poursuivi.

Malgré l'impact significatif que ces plans pourraient avoir sur les intérêts des travailleurs, la nouvelle a eu l'effet d'une surprise inacceptable pour les travailleurs d'ArcelorMittal et leurs syndicats qui ont été exclus du dialogue entre la direction d'ArcelorMittal et la Commission européenne. IndustriAll Europe rappelle à ArcelorMittal qu'il est de son devoir d'assurer une information substantielle et une consultation continue de ses travailleurs aux niveaux national et européen avant de prendre toute mesure.

« La production sidérurgique reste le pilier vital de notre économie européenne puisqu'elle est à la base de nombreuses chaînes de production de secteurs industriels de haute technologie tels que l'automobile, les équipements ferroviaires, l'électronique ou les énergies renouvelables. Au lieu de pérenniser l'avenir de nos emplois et de nos sites en Europe, la procédure de la Commission européenne relative aux questions de concurrence et la réponse d'ArcelorMittal ont l'effet radicalement inverse en créant d'importantes incertitudes » a déclaré Luis Colunga, Secrétaire général adjoint d'industriAll Europe. « Nous n'accepterons pas que des décisions prises selon des règles de concurrence obsolètes mettent en danger la viabilité de la production et de l'emploi chez ArcelorMittal en Europe ».

IndustriAll Europe va prochainement convoquer une réunion syndicale européenne pour garantir une réponse coordonnée à l'annonce et envisager des actions potentielles. IndustriAll Europe a aussi sollicité une rencontre avec le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et demandé à être entendue par les services de la Commission européenne dans le cadre de la procédure de contrôle des concentrations.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Aline Conchon, aline.conchon@industrial-europe.eu, +32 22 26 00 54

Elsbeth Hathaway, elsbeth.hathaway@industrial-europe.eu, +32 22 26 00 72

IndustriAll Europe représente la voix de 7 millions d'hommes et de femmes travaillant à travers les chaînes d'approvisionnement des secteurs manufacturier, minier et énergétique en Europe. Notre volonté est de protéger et promouvoir les droits des travailleurs. Notre fédération européenne regroupe 181 organisations syndicales dans 38 pays européens. Notre objectif est d'être un acteur puissant dans le domaine de la politique européenne vis-à-vis des entreprises européennes, des industries européennes, des associations d'employeurs et des institutions européennes.